



Fridha de la maison de mon père en algerie

Par **chaimae21**, le **25/10/2015 à 12:15**

BONJOUR MAITRE,

Voilà mon père(Allah yhramou)à construit sa maison sur le terrain soit disant de ma grand mère et depuis le décès de mon père en 2003, on demande à mes tantes (2)de faire la frhida, en vain elles nous baladent à chaque fois. Après enquête il s est avéré que le terrain de ma grand mère (Allah yhrouma) est l héritage de son père donc mon arrière grand père, et lors du décès de son père elle na pas fait de frhida avec son frère puis lors du décès de celui ci na pas pas avec son neveu.Sachant que son neveu (de ma grand mère) n ayant pas obtenu de frhida avec ma grand mère donc à décider de vendre une parti de son terrain sans papier.Ma question est ce que l on peut faire la frhida comme même

Par **youris**, le **25/10/2015 à 12:45**

bonjour,
nous sommes un site de conseils juridiques de droit français donc en principe incompetent pour répondre à un question relatif au droit algérien.
salutations